



**MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 10 janvier 2023 à 19h00.

Sont présents:

Siège #1 - Justin Allard
Siège #2 - Alexandre Talbot
Siège #3 - Sylvain Plante
Siège #4 - Sarah Pelletier
Siège #5 - Nathalie Leblanc
Siège #6 - Charles Martin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte et

Souhaite la bienvenue et une bonne année 2023 en santé.

Nos sympathies à la famille Lampron pour le décès de Paul-Émile Lampron, le service sera célébré vendredi 13 janvier à 11h à Sainte-Séraphine.

Il y aura une consultation publique à la fin janvier concernant l'avenir de notre église, information à venir sous peu.

2023-01-001

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Alexandre Talbot, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Séance ordinaire du 6 décembre 2022
 - 3.2 - Séance extraordinaire du budget 6 décembre 2022
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 décembre 2022
- 5 - LÉGISLATION
 - 5.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2023-01 « Règlement tarification des vidanges de boues de fosses septiques »
 - 5.2 - Adoption du règlement # 2022-13 « Règlement de tarification pour la publication dans le Journal L'Écho »
 - 5.3 - Table de concertation pour les personnes âgées - Contribution
 - 5.4 - Nomination membre comité consultatif d'urbanisme
 - 5.5 - Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2023 dans notre municipalité

6 - VOIRIE

6.1 - VTT - Demande d'autorisation de passage sur le 9e rang.

7 - RAPPORT DES COMITÉS

7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

7.2 - Rapport des comités municipaux

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2023-01-002

3.1 - Séance ordinaire du 6 décembre 2022

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Justin Allard, appuyé par Sylvain Plante et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 6 décembre 2022 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2023-01-003

3.2 - Séance extraordinaire du budget 6 décembre 2022

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Charles Martin et résolu que le procès-verbal de la séance extraordinaire (budget) du 6 décembre 2022 est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

2023-01-004

4.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 31 décembre 2022

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 10 janvier 2023;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Justin Allard, appuyé par Sylvain Plante et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 11 du mois de janvier 2023

{SIGNATURE}

Suzie Constant
Directrice générale, greffière-trésorière

5 - LÉGISLATION

5.1 - Avis de motion et dépôt du projet de règlement # 2023-01 « Règlement tarification des vidanges de boues de fosses septiques »

Avis de motion au règlement # 2023-01 « Règlement sur la tarification des vidanges de boues de fosses septiques 2023 »

Je, soussignée, Nathalie Leblanc, conseillère, donne avis de motion que le règlement # 2023-01 ayant pour objet de tarifier la vidange des boues de fosses septiques sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

Nathalie Leblanc
Conseillère

2023-01-005

5.2 - Adoption du règlement # 2022-13 « Règlement de tarification pour la publication dans le Journal L'Écho »

ATTENDU QU'UN avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 6 décembre 2022
ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé à la séance du 6 décembre 2022

Il est proposé par: Charles Martin
Et appuyé par: Justin Allard
QUE le règlement # 2022-13 concernant la tarification pour la publicité dans le journal l'Écho soit adopté. Copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. Le maire et les conseillers déclarent avoir lu ledit règlement.

ADOPTÉE

2023-01-006

5.3 - Table de concertation pour les personnes âgées - Contribution

Il est proposé par Nathalie Leblanc

Appuyé par Sylvain Plante

de contribuer au montant de 50\$ pour être partenaire de la Table e concertation pour les personnes âgées.

ADOPTÉE

2023-01-007

5.4 - Nomination membre comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU QUE le règlement 2010-03 concernant la constitution d'un comité consultatif d'urbanisme dans la municipalité de Sainte-Séraphine encadre la nomination des membres du C.C.U.;

ATTENDU QUE le règlement 2022-10 modifie le règlement 2010-03 afin d'augmenter la constitution du C.C.U. de 3 à 5 membres, soit 2 membres du conseil et 3 résidents de la municipalité;

ATTENDU QUE la durée du mandat des membres nommés sera fixée à 2 ans tels que mentionnés au règlement 2010-03;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Séraphine a fait une publication sur la page Facebook afin d'obtenir des candidatures;
EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles Martin et appuyé par Sylvain Plante que le conseil nomme les membres suivants pour un mandat de 2 ans

- Justin Allard, membre du conseil
- Sylvain Plante, membre du conseil
- Jean Therrien, résident
- Thérèse Vincent, résidente
- Danielle Smith, résidente

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2023-01-008

5.5 - Proclamation des Journées de la persévérance scolaire 2023 dans notre municipalité

CONSIDÉRANT QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

CONSIDÉRANT QUE d'alimenter leurs aspirations professionnelles en leur faisant découvrir nos milieux contribuent à donner du sens à leur persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la collectivité les soutient dans la poursuite de leurs études ;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2004, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de favoriser le développement du plein potentiel des jeunes et de soutenir la réussite éducative des jeunes et d'adultes en formation.

IL EST PROPOSÉ : de déclarer que la municipalité de la paroisse de Sainte-Séraphine appuie les

Journées de la persévérance scolaire 2023 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 13 au 17 février 2023, nous nous engageons aussi

- à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire

6 - VOIRIE

2023-01-009

6.1 - VTT - Demande d'autorisation de passage sur le 9e rang.

Moto Club Bois-Francs demande l'autorisation de passer en VTT sur le rang 9 à partir de la route Lacerte jusqu'à la limite de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

Cette autorisation permettra de réunir les sentiers du Club Kasquad et ceux de Moto-

Club Bois-Francis Inc.

Il est proposé par Sylvain Plante et appuyé par Alexandre Talbot d'autoriser le Club Bois-Francis de passer sur le rang 9 entre la route Lacerte jusqu'à la limite de la municipalité de Sainte-Clotilde-de-Horton.

ADOPTÉE

7 - RAPPORT DES COMITÉS

7.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

Monsieur David Vincent, maire, informe que lors de la séance des maires, qu'il n'y a aucun développement nouveau.

7.2 - Rapport des comités municipaux

Comité de l'environnement, Âge d'or: Charles informe les membres qu'il y a eu une fête au lac d'organisée par Mme Danielle Smith Gauthier, très belle fête et bravo pour son initiative.

Comité des ressources humaines:

Rien à signaler

Comité de la voirie et immeubles:

Rien à signaler

Comité des loisirs, Tire de tracteurs:

Rien à signaler

Comité secteur des Cyprès:

Rien à signaler

Comité de la culture, bibliothèque et Écho:

Rien à signaler

8 - VARIA

9 - PÉRIODE DES QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 09 et terminée à 19 h 13.

2023-01-010 10 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 13, il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Sarah Pelletier et résolu que la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

David Vincent
Maire

Suzie Constant
Directrice générale et Greffière-trésorière

ADOPTÉ